

Produire et consommer ensemble c'est moins cher

À Bruxelles, près de 200 projets de communautés d'énergie sont dans les cartons. En Wallonie, ça cale.

ALAIN WOLWERTZ

ÉNERGIE

Le bilan, après deux ans d'un projet-pilote de communauté d'énergie, valide l'intérêt de ce système sur les prix et leur stabilité.

L'explosion des commandes d'installations photovoltaïques le démontre : produire soi-même son énergie renouvelable est indéniablement une partie de la réponse à l'explosion des prix des énergies fossiles qui, en cascade, se répercute sur la facture d'électricité. Encore faut-il avoir la possibilité, tant financière que technique, de placer des panneaux chez soi.

Mais même si ce n'est pas le cas, une autre possibilité existe pour profiter d'une énergie renouvelable produite localement : la communauté d'énergie.

Énergie Commune, association qui sensibilise aux énergies renouvelables, vient d'ailleurs de dresser le bilan de deux ans de fonctionnement de la première

communauté d'énergie bruxelloise. Un projet-pilote construit autour d'une école de Ganshoren équipée de panneaux photovoltaïques et qui revend le surplus de production d'électricité aux habitants voisins. En deux ans, d'autres producteurs particuliers et d'autres consommateurs de cette électricité locale sont venus se greffer à la communauté d'énergie qui compte désormais treize participants.

Les membres de la communauté d'énergie ne sont pas coupés du réseau et c'est d'ailleurs Sibelga (le GRD bruxellois) qui assure un rôle de gestionnaire de données en transmettant tous les mois, tant à l'interlocu-

teur du partage d'énergie qu'aux fournisseurs d'énergie des participants, les volumes de consommation nécessaires à la facturation. Environ 30 % de la consommation d'électricité est assurée par la production locale, les 70 % restant provenant toujours du réseau.

« Ce qui signifie que pour un tiers de la consommation on sécurise un prix faible pour longtemps », note Benjamin Wilkin, le directeur d'Énergie Commune.

Insensible aux fluctuations du marché, l'électricité produite par la communauté est en effet facturée à 10,3 centimes d'euro HTVA par kWh, contre un prix ré-

seau qui tourne plutôt autour de 37 centimes d'euro HTVA).

En région bruxelloise, il existe aujourd'hui six communautés d'énergie construites selon le modèle de Ganshoren. Mais ce nombre devrait rapidement augmenter. Depuis mars dernier, la Région de Bruxelles-Capitale propose les services gratuits d'un "facilitateur pour le partage d'énergie".

« Et il a déjà reçu 200 marques d'intérêt de particuliers qui veulent s'organiser entre voisins, de logements sociaux, de copropriétés ou d'entreprises immobilières. C'est gigantesque ! », se réjouit

Benjmain Wilkin.



La communauté d'énergie ? Un ou plusieurs producteurs d'énergie renouvelable revendent leur surplus de production à leurs voisins à un prix stable et plus avantageux.

En Wallonie, on attend toujours le top départ du gouvernement

La Wallonie accuse un certain retard sur les régions bruxelloise et flamande, mais l'arrêté du gouvernement wallon adopté en 1^{re} lecture le 23 juin dernier doit permettre de le résorber. Même si la 2^e lecture n'interviendra qu'en octobre pour une adoption définitive qui n'est pas prévue avant la fin de l'année. Faute de ce cadre légal, c'est une soixantaine de projets de communautés d'énergie wallonnes qui restent en rade – à l'exception d'un projet-pilote à Tournai axé autour d'une éolienne.

Mais, plus que ce timing tardif, ce sont les conditions relatives à la création de communautés d'énergie qui risquent de

plomber leur développement, craint Benjamin Wilkin. « *Le cadre légal fixe beaucoup de barrières et ce sera un chemin de croix pour arriver à partager de l'énergie en Wallonie* », prédit le directeur d'Énergie Commune.

Les freins ? Une lourdeur administrative notamment liée au fait que chaque projet sera soumis à l'avis du gestionnaire de réseau et du régulateur wallon des marchés de l'électricité et du gaz, la CWaPE. Le deuxième frein est financier : alors qu'à Bruxelles les membres de la communauté d'énergie paient moins cher l'utilisation du réseau pour la partie d'électricité produite localement, ce ne

sera pas le cas en Wallonie. Troisième frein, le principe de la « cascade tarifaire » (les gestionnaires de réseaux de distribution facturent les coûts de transport aux fournisseurs qui les facturent à leurs clients finals) sera moins avantageux pour les fournisseurs wallons qu'il ne l'est en région bruxelloise.

Enfin, ce retard dans la mise en place d'un cadre légal risque d'hypothéquer l'activation du soutien prévu via le plan de relance wallon, craint Benjamin Wilkin : « *Il faut que ça démarre à l'automne car si ce n'est pas lancé cette année, les budgets (NDLR : 10 millions) seront perdus pour ça.* » **A.W.**